

SECTEURS D'INTERVENTION DE L'ESA

Communes de l'agglomération de Bourges Plus

COORDONNÉES

L'Equipe Spécialisée Alzheimer est rattachée à la direction des solidarités et du Bien Vieillir du CCAS :

11 Rue Jacques Rimbault,
CS 40216, 18022 Bourges cedex
02 48 23 25 17 (avec répondeur)

ccas.esa@ville-bourges.fr • www.ville-bourges.fr

Ouvert du **lundi au vendredi**
de **8h30 à 12h** et de **13h30 à 17h**

COORDONNÉES UTILILES

Accueil Senior

02 48 23 25 33

Service de Portage de Repas

02 48 23 25 40

Service de Soins Infirmiers à Domicile

02 48 23 25 39

Service Animation et Accompagnement

02 48 23 25 41

RÉSIDENCES AUTONOME

23 rue Gilbert Bailly • 02 48 24 39 24

2 rue Guillebeau • 02 48 50 34 44

28 rue Louis de Raynal • 02 48 24 40 26

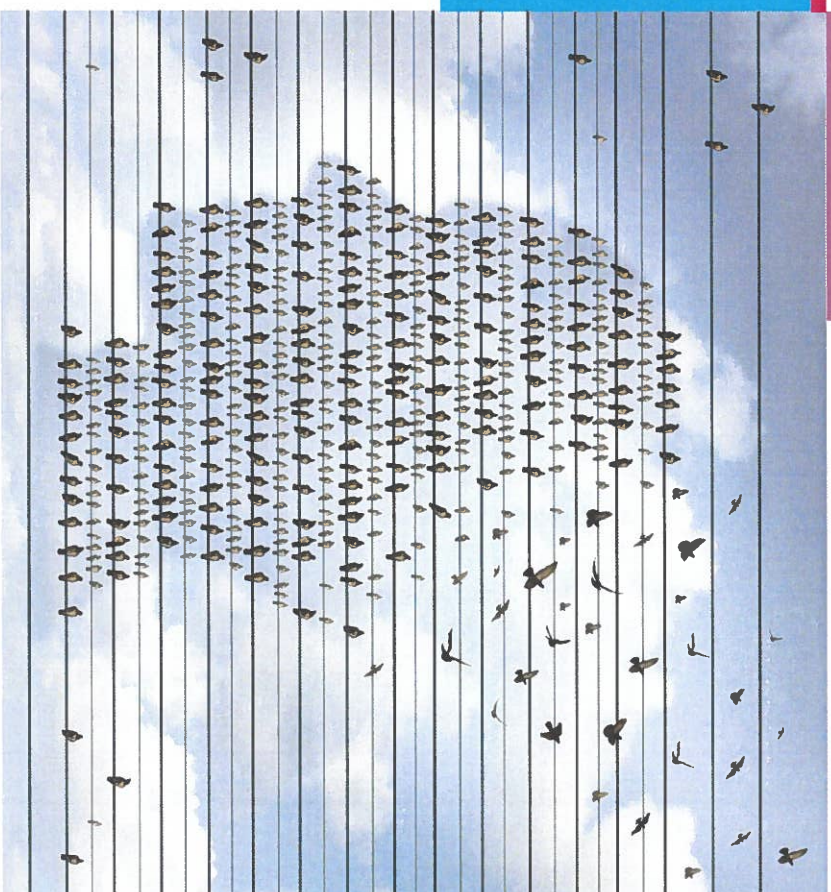
Direction Communication Ville de Bourges / Bourges Plus • Imprimerie Service Commun / Imprimé sur papier PEFC • Photos : Adobe Stock • Edition 01/2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CCAS

ESA

Evaluer
Soutenir
Accompagner



ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ À DOMICILE

destiné aux personnes atteintes
de **MALADIE D'ALZHEIMER** ou
MALADIES APPARENTÉES

PAR UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER

BOURGES

LE DISPOSITIF

Comme le prévoit la mesure 6 du plan Alzheimer, l'objectif de ce service est d'accompagner au domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

OBJECTIF

Maintenir ou améliorer la qualité de vie des patients et de leurs aidants.

LA PRESCRIPTION MÉDICALE

Une prescription médicale est **NECESSAIRE** pour que l'équipe puisse intervenir. Cette prescription doit comporter la mention :

« 12 à 15 séances de soins de **réhabilitation pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés ou maladies apparentées** ».

DURÉE DE LA PRISE EN CHARGE

15 séances à domicile, à raison d'1 à 2 séances/semaine sur une période de 3 mois. Le suivi est renouvelable tous les ans.

COÛT DE LA PRISE EN CHARGE

La prestation fournie par l'ESA est **prise en charge à 100%** par l'assurance maladie. Aucun frais n'est à la charge du bénéficiaire.



L'ÉQUIPE

- deux ergothérapeutes
- une infirmière coordinatrice
- trois assistantes de soins en gériatrie
- une secrétaire

LES ÉTAPES D'UN ACCOMPAGNEMENT

- **CONTACT** de l'Équipe Spécialisée
- **VISITE DE PRÉ-ADMISSION** proposée au domicile de la personne en présence de l'aidant principal
- **OBTENTION** d'une prescription médicale
- **ÉVALUATION** et mise en place d'un **PLAN DE SOINS** d'accompagnement et de réhabilitation avec l'ergothérapeute
- **RÉALISATION DU SUIVI** par les assistantes de soins en gériatrie et/ou l'ergothérapeute
- **SYNTHÈSE** lors de la dernière séance en présence de l'ergothérapeute et des assistantes de soins en gériatrie
- **ORIENTATION** et accompagnement vers d'éventuels partenaires

LES INTERVENTIONS À DOMICILE

Les soins d'accompagnement et de réhabilitation sont axés autour des activités de la vie quotidienne.

Ils ont pour objectifs de :

- **Préserver l'autonomie** dans les activités de la vie quotidienne
- **Maintenir et valoriser** les capacités restantes
- **Développer** et utiliser des repères temporo-spatiaux
- **Maintenir** et développer des activités de stimulation
- **Améliorer la relation aidant-aidé**, conseiller sur les attitudes à privilégier
- **Informier l'entourage** sur la pathologie et son évolution
- **Apprendre à vivre** avec la maladie
- **Favoriser** les liens sociaux et l'interaction avec autrui
- **Orienter** vers des structures extérieures (aide à domicile, accueil de jour, plateforme de répit...)
- **Adapter le cadre de vie** pour qu'il soit facilitateur et protecteur